

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTIÈME ANNÉE

1838^e SÉANCE : 18 AOÛT 1975

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1838)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres :	
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant les demandes d'admission de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique à l'Organisation des Nations Unies (S/11806)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1838^{ème} SÉANCE

Tenue à New York, le lundi 18 août 1975, à 15 heures.

Président : M. Shizuo SAITO (Japon).

Présents : les représentants des Etats suivants : Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Irak, Italie, Japon, Mauritanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1838)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres : Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant les demandes d'admission de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique à l'Organisation des Nations Unies (S/11806).

La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres :

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant les demandes d'admission de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique à l'Organisation des Nations Unies (S/11806)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant d'un Etat non membre du Conseil, le représentant du Portugal, m'a adressé une lettre pour demander à être invité à participer au débat du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour.
2. Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire l'Article 31, et conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, ainsi qu'à la procédure habituelle du Conseil, je me propose d'inviter le représentant du Portugal à participer, sans droit de vote, au débat du Conseil, s'il n'y a pas d'objections.

3. Conformément à la pratique établie, je prie le représentant du Portugal de vouloir bien occuper la place qui lui est réservée sur les côtés de la salle du Conseil. Il sera invité à prendre place à la table du Conseil lorsque son tour de parole sera venu.

Sur l'invitation du Président, M. Quintela Paixão (Portugal) occupe le siège qui lui est réservé sur les côtés de la salle du Conseil.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant examiner le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres qui figure dans le document (S/11806). Au paragraphe 3 de ce rapport, le Comité recommande au Conseil de sécurité d'adopter trois projets de résolution. Conformément à la procédure sur laquelle les membres du Conseil se sont mis d'accord au cours de consultations antérieures, je me propose de mettre d'abord aux voix ces trois projets de résolution. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que cette procédure est acceptable pour les membres du Conseil.

5. Par conséquent, je vais demander aux membres du Conseil de voter d'abord sur le projet de résolution A, qui figure au paragraphe 3 du document S/11806 et qui a trait à la demande d'admission de la République du Cap-Vert à l'Organisation des Nations Unies.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté¹.

6. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant demander aux membres du Conseil de voter sur le projet de résolution B figurant au paragraphe 3 du document S/11806, qui a trait à la demande d'admission de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe à l'Organisation des Nations Unies.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté².

7. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant passer au vote sur le projet de résolution C, qui figure au paragraphe 3 du document S/11806 et qui a trait à la demande d'admission de la République populaire du Mozambique à l'Organisation des Nations Unies.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté³.

8. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux dispositions de l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je vais immédiatement prier le Secrétaire général de transmettre ces recommandations à l'Assemblée générale.

9. Un certain nombre de membres du Conseil de sécurité ont demandé à pouvoir intervenir après le vote et je vais maintenant leur donner la parole.

10. M. SANDERS (Guyane) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi, au nom du peuple, du Gouvernement et de la délégation de la Guyane, de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à ces trois Etats : la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique. A nos yeux, l'entrée de ces trois Etats à l'Organisation nous rapproche encore de l'objectif de l'universalité. Après avoir examiné leurs demandes d'admission, nous sommes certains que ces trois Etats remplissent les conditions prévues à l'Article 4 de la Charte, qui stipule ce qui suit :

“Peuvent devenir Membres des Nations Unies tous autres Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la présente Charte et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposés à le faire.”

Nous prenons acte des déclarations solennelles faites par les trois Etats candidats, aux termes desquelles ils acceptent les obligations contenues dans la Charte et s'engagent à les remplir.

11. Mon gouvernement croit que l'Organisation des Nations Unies ne peut bien fonctionner que si ses Membres s'inspirent, dans leur comportement, des principes de la Charte, respectent les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et remplissent les obligations fondamentales qui leur incombent en leur qualité de Membres.

12. Nous avons suivi la lutte héroïque des peuples du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et du Mozambique pour se libérer du joug colonial et nous sommes certains qu'ils réunissent toutes les conditions voulues pour faire partie de l'Organisation.

13. Ce joug colonial a pesé sur le peuple du Cap-Vert pendant plus de 500 ans et sur les peuples de Sao Tomé-et-Principe et du Mozambique pendant près de 500 ans. C'est un demi-millénaire de colonialisme, qui a connu les pires excès du fléau que représente la domination de l'homme par l'homme.

14. La lutte victorieuse des peuples du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et du Mozambique pour leur

indépendance est un nouvel avertissement lancé aux régimes minoritaires blancs de l'Afrique australe que les peuples opprimés encore soumis à la domination coloniale l'emporteront inévitablement sur les forces brutales de l'oppression raciste. C'est un rappel solennel adressé aux forces du colonialisme et du racisme en Afrique australe qui refusent de reconnaître la futilité, en définitive, de leur politique d'oppression — un rappel qu'aucune force ne peut vaincre la résolution des peuples colonisés lorsqu'ils ont décidé d'obtenir l'indépendance et la liberté.

15. Plus qu'un avertissement aux oppresseurs colonialistes de l'Afrique australe, l'entrée à l'Organisation des Nations Unies de ces trois Etats sera le symbole de la victoire finale et un encouragement pour les valeureux combattants du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud qui luttent avec tant de courage pour libérer leurs pays des brutalités de la domination raciale, de l'oppression et de l'exploitation.

16. A cet égard, la Guyane note avec une grande satisfaction la perspective que l'indépendance du Mozambique entraînera le renforcement des sanctions contre le régime raciste au pouvoir au Zimbabwe. Nous estimons qu'une telle action est d'autant plus admirable qu'elle aura probablement des conséquences sur l'économie de cette jeune nation qu'est le Mozambique. La communauté internationale ne peut que prendre les mesures qui s'imposent pour alléger le fardeau que lui imposera ce sacrifice.

17. Mon gouvernement voit donc dans l'entrée de ces trois nouveaux Etats à l'Organisation des Nations Unies non seulement un pas de plus vers l'universalité de l'Organisation, mais aussi une victoire pour la lutte en faveur de la dignité humaine — lutte qui est loin d'être terminée.

18. Mon gouvernement soutient la lutte contre le colonialisme et le racisme où qu'elle se déroule dans le monde. Nous estimons que le peuple d'un Etat, quel qu'il soit, a le droit de se gouverner et d'être le maître de son propre destin.

19. Mais tout en souhaitant la bienvenue à ces trois nouveaux Etats parmi nous, nous ne devons pas oublier que la lutte pour la dignité humaine et pour l'indépendance se poursuit dans les enclaves restantes du racisme et du colonialisme. C'est une lutte à laquelle toute l'humanité doit participer et qui doit donc, à juste titre, préoccuper notre organisation. C'est pour nous une source de satisfaction de voir que les Membres de l'Organisation des Nations Unies, dans leur majorité, se sont engagés à soutenir de toute leur solidarité les peuples opprimés de l'Afrique du Sud, de la Namibie, du Zimbabwe et des territoires encore dominés par le Portugal à l'époque où cet engagement a été pris. Certains gouvernements, dont le mien, fournissent une assistance morale et matérielle à ces peuples opprimés, et nous ne devons pas

prendre de repos tant que les maux du colonialisme et du racisme n'auront pas été traqués comme des bêtes jusque dans leur tanière, complètement détruits et enterrés pour qu'ils ne nous hantent plus sur la face de la Terre.

20. La liberté que nous avons de nous gouverner nous-mêmes sans ingérence n'a aucun sens tant que d'autres peuples restent asservis au colonialisme et subissent la brutalité et l'inhumanité du racisme. Je saisis donc cette occasion, alors que je souhaite la bienvenue à ces trois nouveaux États lors de leur admission à l'Organisation, pour adresser un appel à tous les gouvernements pour qu'ils se joignent à la lutte visant à mettre fin à l'aviilissement de l'homme dans les territoires coloniaux qui demeurent. Nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers.

21. Comme je l'ai dit, c'est un vif plaisir que d'accueillir parmi nous ces trois États et de leur promettre l'appui de mon gouvernement lorsqu'ils joueront le rôle qui leur revient dans les organismes des Nations Unies.

22. M. SAFRONTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation de l'Union soviétique a voté en faveur de l'admission à l'Organisation des Nations Unies des jeunes États africains que sont la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique. La délégation de l'Union soviétique a appuyé les demandes de ces États car elles sont pleinement conformes aux exigences de la Charte des Nations Unies. Dans les demandes d'admission de ces États, il est souligné que la République populaire du Mozambique, que la République du Cap-Vert et que la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe ont accepté les obligations contenues dans la Charte et qu'elles s'engagent à les remplir.

23. Ces trois jeunes États africains sont nés d'une lutte à la fois longue et héroïque menée par leurs peuples pour la libération nationale. La lutte et les sacrifices consentis pendant des années par les patriotes de ces pays pour obtenir leur liberté et leur indépendance ainsi que l'effondrement du régime fasciste du Portugal ont abouti à l'écroulement du dernier empire colonial. Son écroulement a porté un coup sensible à l'impérialisme et au colonialisme en Afrique, il a changé la situation dans ce continent et il a ouvert de nouvelles possibilités aux forces qui luttent pour la liberté et le progrès des peuples africains.

24. Une contribution importante à la cause de la libération nationale des peuples africains a été la victoire du peuple du Mozambique qui s'est voué à sa lutte anticoloniale sous la direction du Front de libération du Mozambique, avec l'appui du mouvement démocratique antifasciste du Portugal et des forces progressistes du monde entier.

25. "L'effondrement du colonialisme portugais a été un pas décisif fait dans la lutte pour l'élimination définitive et totale de l'asservissement colonial sur le continent africain"; cette déclaration a été formulée dans un discours prononcé à Berlin pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la République démocratique allemande par L. I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, qui ajoutait : "Nous sommes convaincus que le jour est proche où toute l'Afrique, du Cap de Bonne-Espérance au Sahara occidental, sera libre".

26. Le problème que pose l'élimination définitive des derniers foyers du colonialisme et du racisme dans le monde est l'un des plus aigus et des plus importants de nos jours; il réclame une solution urgente. Seule la complète extirpation des vestiges du colonialisme et du racisme peut mettre un terme aux souffrances des dizaines de millions d'être humains qui vivent encore dans les chaînes du servage colonial, seule elle pourra créer les conditions nécessaires à un développement culturel, social et économique des peuples actuellement asservis, et seule elle pourra assurer leur bien-être.

27. L'aboutissement total du processus de décolonisation répond d'ailleurs aux intérêts de l'humanité tout entière, car c'est au fur et à mesure que seront éliminées les taches honteuses que représentent le colonialisme et le racisme sur notre planète que diminuera le nombre des "points chauds" en puissance, explosifs lourds et de menaces pour la sécurité internationale. La lutte résolue pour l'élimination du colonialisme, la suppression du joug colonial, le soutien et l'assistance les plus larges aux peuples qui luttent pour leur libération nationale et pour leur indépendance politique et économique sont au centre des activités et de l'attention de la politique étrangère de l'État soviétique depuis qu'il existe. D'ailleurs cela est inhérent à la nature même du régime socialiste et découle des principes léninistes de politique étrangère ainsi que de notre conception communiste du monde, qui a toujours été contre l'asservissement et l'inégalité, sur le plan social ou national.

28. Menant une large politique d'appui aux mouvements de libération nationale, l'Union soviétique avait, en 1960, pris au sein de l'Organisation des Nations Unies l'initiative de présenter la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*] qui a été adoptée; l'Union soviétique a également pris une part active à l'élaboration d'un grand nombre d'autres décisions à l'Organisation des Nations Unies visant à l'élimination définitive du colonialisme. Au sein de l'Organisation et de bien d'autres organes internationaux, les représentants de l'Union soviétique ne cessent de préconiser l'adoption de mesures efficaces pour supprimer les vestiges du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*.

29. La délégation de l'Union soviétique est intimement persuadée que la République populaire du Mozambique, la République du Cap-Vert et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe ne s'intégreront pas seulement dans la famille des Etats africains indépendants mais qu'elles deviendront également des membres actifs de l'Organisation des Nations Unies et qu'elles contribueront grandement aux activités de l'Organisation en ce qui concerne l'élimination définitive du colonialisme.

30. Dans les félicitations adressées par le Praesidium du Soviet Suprême de l'Union soviétique aux chefs d'Etat africains à l'occasion de la Journée de la libération de l'Afrique, il était dit :

“Un facteur important de l'heure sur la scène internationale est la participation grandissante des Etats africains à la lutte pour la consolidation de la paix et pour une sécurité durable. Les progrès considérables enregistrés sur la scène internationale dans le sens de la détente facilitent la participation de tous les pays et de tous les peuples à cette politique mondiale.”

31. Le fait que nous examinons aujourd'hui les demandes d'admission de la République populaire du Mozambique, de la République du Cap-Vert et de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe est la meilleure preuve que ce processus gagne du terrain et qu'en fin de compte la cause de la décolonisation et de la lutte contre le racisme et l'*apartheid* l'emportera.

32. L'Union soviétique a toujours été du côté des peuples qui luttent contre le colonialisme et le néo-colonialisme; elle s'est toujours prononcée en faveur de l'égalité, de participation de tous les pays à la politique internationale, en faveur d'une paix sûre et durable et de la sécurité des peuples. C'est un but que poursuit l'Etat soviétique dans sa politique de détente, qu'il veut rendre irréversible, dans sa politique tendant à créer des conditions favorables à l'évolution dans la liberté et l'indépendance de tous les peuples, de conditions qui ne soient assombries par aucune menace de guerre.

33. La délégation soviétique voudrait une fois de plus féliciter les peuples et les Gouvernements de la République populaire du Mozambique, de la République du Cap-Vert et de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe de leur accession à l'indépendance.

34. Comme nous le lisons dans les félicitations adressées par le Président du Praesidium du Soviet Suprême de l'Union soviétique, N. V. Podgorny, au Président du Front de libération du Mozambique et Président de la République, M. Samora Machel :

“L'Union soviétique, fidèle à son devoir international, a toujours été du côté du peuple militant

mozambiquais et l'a aidé par tous les moyens. Conformément à la politique étrangère pacifique de Lénine, l'Union soviétique déclare qu'elle reconnaît la République populaire du Mozambique en tant qu'Etat souverain et confirme qu'elle est disposée à établir avec elle des relations diplomatiques et à échanger des missions diplomatiques à l'échelon des ambassadeurs.”

35. M. Podgorny, dans un message adressé au Secrétaire général du PAIGC (Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde), Président de la République du Cap-Vert, Aristides Pereira, à l'occasion de la proclamation de l'indépendance de la République du Cap-Vert, a déclaré :

“L'accession à l'indépendance de votre pays est une grande victoire politique qui a été remportée sous la conduite du parti pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert, avec l'appui des forces progressistes du monde entier. Elle présage la victoire de tous les peuples africains qui luttent pour l'élimination des derniers vestiges du colonialisme et du racisme sur le continent africain.”

L'Union soviétique a également déclaré qu'elle reconnaissait la République du Cap-Vert en tant qu'Etat indépendant et souverain et qu'elle était disposée à établir avec elle des relations diplomatiques.

36. A l'occasion de la proclamation de l'indépendance de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, N. V. Podgorny, a envoyé un message au Président Pinto da Costa, où nous lisons :

“Conformément à sa politique constante d'égalité et d'amitié entre tous les Etats, et s'inspirant également du principe de l'autodétermination des peuples, l'Union soviétique reconnaît la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe en tant qu'Etat souverain et se déclare prête à établir des relations diplomatiques avec elle.”

37. C'est avec une profonde satisfaction que la délégation soviétique a appuyé la décision du Conseil de sécurité recommandant à l'Assemblée générale l'admission aux Nations Unies des nouveaux Etats africains indépendants, à savoir la République populaire du Mozambique, la République du Cap-Vert et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe. Nous exprimons notre conviction que ces pays occuperont dignement leur place parmi les Membres à part entière de notre organisation et c'est de tout cœur que nous les accueillerons dans cette enceinte.

38. M. BOOH BOOH (République-Unie du Cameroun) : En appuyant sans réserve les projets de résolution contenus dans le document S/11806 par lesquels le Conseil de sécurité vient de recommander à l'Assemblée générale d'admettre la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique

à l'Organisation des Nations Unies, ma délégation a voulu d'abord marquer une fois encore son attachement au principe de l'universalité de notre organisation en faveur duquel elle a constamment œuvré au sein de ce Conseil.

39. Elle a voulu en outre reconnaître sans équivoque le caractère pacifique des trois nouveaux Etats et leur pleine capacité d'assumer les obligations qui leur incombent en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies et qui sont prévues par la Charte. Les décisions importantes que le Conseil vient de prendre à ce sujet répondent parfaitement aux aspirations profondes des peuples concernés dont la foi aux principes et idéaux contenus dans la Charte de notre organisation est connue de tous. Elles constituent aussi sur le plan international le couronnement de leur juste lutte en faveur de la liberté et de la justice.

40. Ma délégation, par son vote positif, a tenu, enfin, à traduire dans les faits l'amitié et la solidarité naturelles qui caractérisent les relations entre le Gouvernement et le peuple camerounais et les gouvernements et peuples des Etats du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et du Mozambique.

41. Ces excellentes relations, il convient de le souligner, tirent leur force non seulement des facteurs géographiques et historiques évidents et séculaires, mais aussi et surtout des aspirations communes de nos peuples respectifs à la paix, de leur dévouement inconditionnel à la cause de l'unité africaine et de la libération de notre continent du joug du colonialisme, du néo-colonialisme et du racisme et de la volonté de nos gouvernements de développer leur coopération sur la base des principes d'égalité souveraine, de non-ingérence dans les affaires intérieures et d'avantages mutuels.

42. C'est dans cet esprit fraternel que le Président de la République-Unie du Cameroun a adressé récemment des messages de félicitations à ses collègues du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et du Mozambique à l'occasion de l'accession de leurs pays respectifs à l'indépendance. Nous réservons le privilège au Ministre des affaires étrangères du Cameroun de réitérer ces félicitations lors de l'admission prochaine à l'Organisation des Nations Unies de ces trois Etats par l'Assemblée générale.

43. Ma délégation a le ferme espoir que, devenus maîtres de leur destin, les peuples des trois nouvelles républiques seront des partenaires valables au sein de la famille des Nations Unies et que leur contribution à la solution de graves défis auxquels l'humanité a à faire face sera appréciée par tous les Etats.

44. Par ailleurs, mesurant l'ampleur des problèmes urgents et cruciaux résultant des dévastations de la guerre, de l'exploitation coloniale prolongée et des conditions climatiques défavorables que les dirigeants

des nouveaux pays doivent actuellement affronter, ma délégation souhaite vivement que l'assistance que notre organisation apporte déjà dans ce domaine se poursuive avec plus de vigueur que par le passé afin de seconder efficacement les efforts de reconstruction des gouvernements des trois nouveaux Etats.

45. Ma délégation ne saurait terminer cette déclaration sans apprécier à sa juste valeur la coopération franche et confiante que le Gouvernement du nouveau régime du Portugal a jusqu'ici entretenue avec les dirigeants des mouvements de libération africaine en vue d'accélérer l'accession ordonnée à l'indépendance des territoires placés naguère sous son administration.

46. En évoquant cette évolution heureuse de la politique africaine du Portugal, notre chef d'Etat, El Hadj Ahmadou Ahidjo, n'a pas manqué en son temps "de féliciter le Portugal nouveau de la foi, de la célérité, de la collaboration loyale et du réalisme qu'il apporte à la décolonisation en Afrique, attitude qui lui permet, au sein du concert des nations, de retrouver sa place dans l'estime et la considération".

47. C'est par ces paroles d'amitié et d'encouragement que ma délégation forme le vœu que le nouveau régime du Portugal puisse continuer à assumer sans défaillance ses responsabilités dans le processus de décolonisation en cours afin de conserver intact le prestige grandissant dont il jouit à l'heure actuelle au sein de notre organisation.

48. M. HUANG (Chine) [traduction du chinois] : La République du Cap-Vert, la République populaire du Mozambique et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe ont présenté leurs demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies le 21 juillet, le 31 juillet et le 13 août 1975, respectivement. La délégation chinoise estime que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, la République populaire du Mozambique, la République du Cap-Vert et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe remplissent les conditions pour devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons donc appuyé leurs demandes.

49. Le peuple du Mozambique a une tradition de lutte glorieuse. Au cours des cinq derniers siècles, il n'a jamais cessé sa juste lutte contre la domination coloniale portugaise et pour sa libération nationale. En 1964, la lutte du peuple mozambiquais pour sa libération nationale est entrée dans une nouvelle phase de la lutte armée du peuple. Sous la direction du FRELIMO (Frente de Libertação de Moçambique), l'héroïque peuple du Mozambique a connu des luttes armées courageuses et dures pendant une longue période; finalement, il a gagné la grande victoire de l'indépendance nationale et a proclamé solennellement la création de la République populaire du Mozambique.

50. Portant ainsi un coup dur à l'impérialisme, au colonialisme et au racisme, cette victoire a constitué un exemple pour les habitants des régions non indépendantes de l'Afrique australe, pour qu'ils parviennent, eux aussi, à leur libération nationale par la lutte armée du peuple. Certes, cela encouragera et fera avancer considérablement la lutte des peuples de ces régions pour leur libération nationale.

51. Les peuples de la Chine et du Mozambique ont, par leurs longues luttes communes, forgé une profonde amitié militante. Le peuple chinois se réjouit sincèrement de la victoire du peuple du Mozambique, qui a obtenu son indépendance nationale. Nous sommes profondément convaincus que le Gouvernement et le peuple du Mozambique, sous la direction du président Samora Machel, gagneront des victoires nouvelles et plus grandes dans leur lutte visant à renforcer leur indépendance nationale et à édifier leur pays.

52. Après l'indépendance du Mozambique, la République du Cap-Vert a été proclamée officiellement le 5 juillet de cette année; peu après, le 12 juillet, Sao Tomé-et-Principe a solennellement proclamé son indépendance et créé la République démocratique, mettant ainsi fin à cinq siècles de domination coloniale portugaise dans ces régions. L'indépendance des îles du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe est le résultat de la longue lutte héroïque menée de façon incessante par les peuples de ces régions et aussi une nouvelle victoire des centaines de millions d'Africains qui sont unis contre l'impérialisme et le colonialisme.

53. Depuis le début de cette année, un Etat africain après l'autre est devenu indépendant, et des drapeaux d'indépendance nationale ont été hissés les uns après les autres sur la terre militante d'Afrique. Cela montre que les Africains vont victorieusement de l'avant sur la route de l'anti-impérialisme et de l'anti-colonialisme et que l'unité et la lutte des Africains se développent de jour en jour. La situation en Afrique s'améliore constamment. Aucun amoncellement de complots et d'intrigues de la part de l'impérialisme, du colonialisme et de l'hégémonisme ne saurait retarder le progrès de l'histoire en Afrique.

54. Le Gouvernement et le peuple chinois appuieront énergiquement, comme toujours, les gouvernements et les peuples du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe dans leur juste lutte en vue d'éliminer les forces colonialistes, de consolider leur indépendance nationale et d'édifier leurs pays. Nous leur souhaitons sincèrement plein succès dans cette voie.

55. Nous pensons qu'en devenant Membres de l'Organisation des Nations Unies, la République populaire du Mozambique, la République du Cap-Vert et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe contribueront de manière positive à la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations

Unies avec les autres Etats Membres qui défendent la cause de la justice.

56. M. LECOMPT (France) : L'année dernière à pareille époque, le Conseil de sécurité se prononçait en faveur de l'entrée à l'Organisation des Nations Unies de la Guinée-Bissau [résolution 355 (1974)], premier pays à avoir accédé à l'indépendance parmi un ensemble de territoires qui, depuis longtemps, revendiquaient le droit de choisir leur propre destin. En recommandant aujourd'hui à l'Assemblée générale d'admettre les candidatures de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique, le Conseil a également reconnu la vocation de ces trois Etats à entrer dans la communauté internationale. La délégation française s'en réjouit, comme elle se réjouit de l'unanimité avec laquelle le Conseil s'est prononcé.

57. Nous avons voté en faveur de ces trois demandes d'admission pour des raisons qui tiennent à la fois à l'application du droit international et à l'amitié que nous portons aux peuples de l'Afrique.

58. L'indépendance des îles du Cap-Vert, ainsi que le prévoient les accords signés à Lisbonne le 18 décembre 1974, est devenue effective le 5 juillet 1975. Un processus identique, faisant suite aux négociations du 26 novembre dernier, est intervenu à Sao Tomé-et-Principe le 12 juillet. Les autorités de ces deux Etats, dotés désormais de la personnalité internationale, ont déclaré dans la lettre qu'elles ont adressée au Secrétaire général qu'elles acceptaient les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies et qu'elles s'engageaient solennellement à accomplir ces obligations. Nous avons pris acte de leurs déclarations et sommes convaincus que la République du Cap-Vert ainsi que celle de Sao Tomé-et-Principe tiendront à honorer les engagements ainsi pris; nous sommes non moins convaincus que, sauf modifications de structure rendues nécessaires par certaines affinités entre le Cap-Vert et un pays voisin, qui entraîneraient des changements dans leur représentation à New York, ces Etats voudront affirmer la personnalité qui leur est reconnue par le statut d'Etat Membre et qui est définie par la Charte.

59. Le Mozambique, pour sa part, est devenu un Etat souverain et indépendant le 25 juin 1975. Les nouvelles autorités de Kamphumo ont également affirmé solennellement leur intention de s'acquitter des obligations qui sont celles de tous les Etats sollicitant leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous ne doutons pas que ce pays, doté d'un potentiel humain et économique considérable, après avoir acquis son indépendance à la suite d'une longue lutte, tiendra en Afrique australe la place qui lui revient en raison de son importance.

60. Dès lors que toutes les conditions requises par la Charte étaient réunies pour l'admission de ces trois

Etats, la délégation française, fidèle au principe de l'universalité, envers lequel elle tient à réaffirmer son attachement, ne pouvait que se prononcer en faveur des trois candidatures soumises au Conseil. Mais d'autres raisons ont également dicté nos décisions. Le Gouvernement français, qui depuis de nombreuses années a noué des liens d'amitié avec la plupart des pays d'Afrique, accueillera avec satisfaction, au cours de notre prochaine session de l'Assemblée générale, l'entrée à l'Organisation des Nations Unies de trois nouveaux Etats, dont deux, certes, sont modestes par la taille et par la population, mais dont nous ne doutons pas qu'ils apporteront tous à notre organisation la même contribution à la fois généreuse et dynamique que celle à laquelle nous ont accoutumés les représentants du continent africain.

61. Les autorités françaises ont d'ailleurs déjà marqué le prix qu'elles attachent à entretenir avec ces pays des rapports amicaux. Le 9 juillet, le président Giscard d'Estaing a envoyé un message au chef de l'Etat de Sao Tomé-et-Principe, et nous avons exprimé l'espoir d'établir des relations diplomatiques avec ce pays que de nombreux facteurs nous rendent particulièrement sympathique. Nous avons fait savoir aux plus hautes autorités du Cap-Vert que nous reconnaissons le nouvel Etat et que nous souhaitons aussi que l'établissement de relations diplomatiques vienne concrétiser cette reconnaissance.

62. Conscient des difficultés d'ordre économique que ces deux pays vont devoir affronter — j'ai particulièrement à l'esprit la sécheresse qui affecte le Cap-Vert depuis plusieurs années déjà —, le Gouvernement français est disposé, en ce qui le concerne, et si tel est leur souhait, à établir avec eux des rapports de coopération destinés à favoriser un développement économique satisfaisant au regard des besoins des populations concernées. Compte tenu de l'urgence, une aide alimentaire est en cours pour ravitailler les populations du Cap-Vert.

63. La France — est-il besoin de l'ajouter — est également prête à nouer des relations diplomatiques avec le Mozambique. Celles-ci pourraient d'ailleurs permettre que s'instaure entre les deux Etats une coopération qui pourrait notamment s'exercer dans les domaines culturel, technique et économique.

64. La délégation française ne voudrait pas terminer sans adresser ses félicitations chaleureuses aux jeunes Etats, à leurs dirigeants — M. Aristides Pereira, président de la République du Cap-Vert, M. Manuel Costa Pinto, président de la République de Sao Tomé-et-Principe, et M. Samora Moises Machel, président de la République du Mozambique — ainsi qu'aux populations des trois pays. Elle leur adresse ses meilleurs vœux d'heureux développement.

65. M. HAMMARSKJÖLD (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Mon pays a toujours estimé que l'uni-

versalité constitue l'une des bases essentielles d'une Organisation des Nations Unies efficace. C'est pourquoi c'est avec une grande satisfaction que nous constatons que trois Etats de plus — Etats que la Suède a déjà reconnus — ont demandé à être admis à l'Organisation. Leur admission constituera un pas de plus vers la réalisation de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies que l'on souhaite.

66. Nous avons à notre ordre du jour le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres en ce qui concerne les demandes d'admission de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, ainsi que de la République populaire du Mozambique. Ma délégation estime que ces demandes d'admission sont pleinement conformes aux exigences de la Charte et a donc fait siennes les recommandations du Conseil à l'Assemblée générale tendant à ce que celle-ci admette ces pays comme Membres de l'Organisation des Nations Unies.

67. Je voudrais profiter de cette occasion pour dire que mon gouvernement est particulièrement satisfait de voir le Mozambique entrer à l'Organisation des Nations Unies, une fois assuré le succès de la volonté de son peuple de modeler sa propre destinée. Dès le début des années 60, la Suède a collaboré avec le mouvement de libération du Mozambique, le FRELIMO, notamment dans les domaines de l'enseignement et de la santé. Par conséquent, depuis un certain nombre d'années déjà, une base solide a été établie pour l'amitié entre nos peuples.

68. Nous profitons de cette occasion pour souhaiter la bienvenue à ces trois Etats et nous nous réjouissons à l'avance de pouvoir collaborer avec eux à l'avenir, car nous sommes convaincus qu'ils apporteront une contribution essentielle aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

69. M. CAVAGLIERI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a accueilli avec plaisir les demandes présentées par la République du Cap-Vert, par la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et par la République populaire du Mozambique en vue de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous les avons jugées conformes aux paragraphes pertinents de la Charte ainsi qu'au règlement intérieur, et nous nous sommes fait un plaisir de voter en faveur de l'admission de ces trois nouveaux Etats à l'Organisation des Nations Unies.

70. L'Italie a déjà reconnu ces trois républiques qui ont tout dernièrement accédé à l'indépendance, et elle a annoncé son intention d'établir des relations amicales avec chacune d'entre elles. J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de réaffirmer le prix que mon pays attache à l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. L'admission de ces trois Etats est donc une addition bienvenue à notre composition; elle permettra à notre organisation de suivre de plus près la réalité de la communauté internationale.

71. Ma délégation compte que l'Assemblée générale soutiendra les recommandations du Conseil pour permettre aux représentants de mon pays de souhaiter, dans un proche avenir, la bienvenue aux représentants de ces trois nouveaux Etats Membres.

72. M. AL-SHAIKHLY (Irak) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation de l'Irak est extrêmement heureuse d'avoir pu voter en faveur des résolutions qui viennent d'être adoptées et de s'associer à la décision prise à l'unanimité par le Conseil de recommander à l'Assemblée générale que la République populaire du Mozambique, la République du Cap-Vert et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe soient admises à l'Organisation des Nations Unies. Leur présence au sein de la communauté internationale n'est que la conclusion naturelle d'une longue lutte acharnée contre les forces de l'impérialisme, du colonialisme et de la domination étrangère, une lutte couronnée d'une victoire qui fait que ces trois Etats sont pleinement qualifiés pour prendre leur place parmi nous au sein de l'Organisation et le méritent bien.

73. Le Gouvernement et le peuple de la République d'Irak ont toujours appuyé la lutte qu'ont dû mener pendant de nombreuses années les combattants de la liberté de ces trois Etats; aujourd'hui, la victoire des peuples de ces pays, malgré des obstacles insurmontables et des revers, est un encouragement pour tous les autres peuples du continent africain qui subissent encore le racisme, l'*apartheid* et l'occupation étrangère et dont les combattants de la liberté, en ce moment même, tentent par tous les moyens possibles de libérer leurs peuples et leurs pays.

74. L'admission du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe à l'Organisation des Nations Unies, tout en favorisant, nous sommes heureux de le dire, le principe de l'universalité, apporte aussi l'espoir et redonne courage à tous les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui continuent à lutter courageusement pour libérer leurs pays et obtenir leur indépendance. La présence du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et du Mozambique à l'Organisation des Nations Unies renforcera les rangs de tous les Etats Membres épris de paix et contribuera à un soutien accru des principes de la Charte. Nous nous réjouissons déjà de les voir participer aux efforts que la communauté internationale — particulièrement les Etats non-alignés — tentent de déployer, dans les domaines tant politique qu'économique, en vue de mettre un terme à la présence répugnante de la domination coloniale, à l'occupation étrangère, au racisme et à l'*apartheid* en Afrique, en Asie et en Amérique latine et de les éliminer.

75. Le Gouvernement de l'Irak espère d'ores et déjà pouvoir coopérer de manière fructueuse et positive avec les représentants du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe. Nous reconnaissons les difficultés auxquelles se heurtent les trois nouveaux

Etats indépendants dans tous les domaines. Nous conjurons donc la communauté internationale représentée au sein de l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour fournir toute l'aide voulue à ces pays en vue d'alléger leurs difficultés et leurs épreuves, afin qu'ils puissent accomplir des progrès sur les plans économique et social.

76. Ma délégation a voté en faveur de la recommandation visant l'admission de la République populaire du Mozambique, de la République du Cap-Vert et de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe à l'Organisation des Nations Unies et se réjouit déjà à l'idée de pouvoir coopérer et travailler en étroite association avec leurs délégations à l'Organisation.

77. M. del CASTILLO (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : En votant en faveur des résolutions que vient d'approuver le Conseil, ma délégation se rendait parfaitement compte du fait que l'admission de nouveaux membres constitue l'un des événements les plus importants qui puissent se dérouler à l'Organisation des Nations Unies, vu que cela renforce le principe de l'universalité, qui est l'une des aspirations principales de la communauté internationale et une pierre angulaire du maintien de la paix et de la concorde entre les peuples du monde.

78. Dès à présent, ma délégation salue en tant que futurs Membres de l'Organisation des Nations Unies la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique, dont l'entrée à l'Organisation comme celle de tout peuple qui aurait atteint son indépendance, constitue une étape importante dans l'histoire de leurs peuples ainsi que dans l'histoire de notre organisation mondiale, car celle-ci est renforcée dans la mesure dans laquelle augmentent la volonté de dialogue et l'effort commun vers un avenir meilleur, vu que le respect fidèle des engagements et des obligations au titre de la Charte et la volonté politique des nations qui se joignent à nous dans les efforts déployés en faveur de la paix et de la justice ne peuvent que donner des résultats positifs dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

79. La satisfaction de ma délégation au moment où elle émet son vote affirmatif repose en outre sur le fait qu'elle pense que les résolutions d'acceptation de nouveaux membres, les résolutions visant à préserver la paix et les résolutions visant à aider les peuples, sont celles qui justifient le plus l'existence de l'Organisation des Nations Unies. De plus, le vote de ma délégation est conforme à la tradition anticolonialiste et à la politique contre la discrimination du Gouvernement du Costa Rica qui tout au long de son histoire a considéré le colonialisme et la discrimination, quelles que soient leurs formes, comme étant injustes et comme étant un attentat à la dignité humaine. Il faut donc interpréter notre attitude comme la réaffirmation de cet engagement vis-à-vis de la

liberté dont nous sommes si fiers, engagement que nous maintiendrons fermement en espérant que les derniers vestiges de la dépendance et de la discrimination disparaîtront dans le monde, afin que celui-ci s'oriente vers un ensemble digne et harmonieux.

80. Je profite de l'occasion pour saluer le courage de ces peuples qui ont accédé à l'indépendance en luttant et en résistant contre le passé adverse, avec la seule force de leur dignité et leur profond désir d'autodétermination, volonté qui en fin de compte a trouvé une réponse dans la décision adoptée en faveur de l'indépendance par le Gouvernement du Portugal, auquel ma délégation rend aussi hommage.

81. Nous sommes sûrs que la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, la République du Cap-Vert et la République populaire du Mozambique entreront à l'Organisation des Nations Unies en tant que peuples désireux d'apporter une contribution positive à l'avènement d'un monde meilleur plein de paix et de justice, pluraliste sur le plan idéologique et politique, avec des régimes sociaux et économiques différents, monde dans lequel chaque communauté, en s'appuyant sur sa culture et sa tradition, pourra se développer en respectant l'individualité et la souveraineté des autres peuples.

82. M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation des Etats-Unis se réjouit de la perspective de voir entrer cette année à l'Organisation des Nations Unies trois nouveaux membres africains, à savoir la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique.

83. Les Etats-Unis sont particulièrement heureux d'appuyer la demande d'admission de la République du Cap-Vert en raison des très longs liens d'amitié entre nos deux pays. Dans sa lettre du 5 juillet, jour de l'indépendance du Cap-Vert, le Président Ford a déclaré au Président de la République du Cap-Vert, M. Aristides Pereira, à quel point notre nation se réjouissait "de pouvoir travailler avec le Cap-Vert pour la cause de la paix, de la liberté et du bien-être de l'humanité".

84. L'histoire de l'amitié et de la coopération qui existent entre les peuples de nos deux Etats est longue, et en fait il existe des liens étroits de parenté. Ces liens remontent aux débuts mêmes de notre indépendance nationale. Le premier consulat américain au Cap-Vert fut installé en 1816. Depuis ce temps-là, de nombreux habitants du Cap-Vert ont émigré aux Etats-Unis. Les dirigeants de cette communauté aux Etats-Unis estiment qu'il y a entre 200 000 et 300 000 citoyens américains qui sont de souche cap-verdienne. Ils ont apporté leur langue, leur culture, leur énergie et leur esprit d'indépendance sur la scène américaine.

85. Je suis particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue cet après-midi dans cette salle à trois

distingués Américains d'ascendance cap-verdienne : M. Raymond Almeida, M. Anthony Ramos et M. Salah Matteos. Ils sont présents dans la galerie.

86. Je regrette d'autre part que le Conseil ait agi avec tant de précipitation dans le cas de l'admission du Cap-Vert, ce qui fait qu'il n'a pas été possible à un représentant du nouveau Gouvernement de la République du Cap-Vert d'être présent à cette réunion, comme cela avait été demandé si j'ai bien compris.

87. Nous ne sommes peut-être pas nombreux autour de cette table à avoir eu le privilège, comme ce fut mon cas, d'aller aux îles du Cap-Vert. Lors de cette visite, je me rappelle fort bien l'activité intense des rues de Praia, la capitale; je me rappelle le port magnifique et actif de Mindelo et les vallées agricoles et riantes de Sao Antao. L'activité et la force du peuple de cette nouvelle république m'ont beaucoup frappé, et c'est, certes, une source d'énergie pour le nouvel Etat.

88. Les Etats-Unis souhaitent la bienvenue à la République du Cap-Vert au sein de l'Organisation des Nations Unies et se réjouissent à l'avance de pouvoir travailler avec ses représentants dans notre mission commune de paix internationale, de coopération et de développement. Dans un esprit de coopération, les Etats-Unis ont répondu à un appel lancé par la République du Cap-Vert pour l'aider à atténuer les conséquences d'une sécheresse grave et longue de huit ans. Mon Gouvernement a attribué 5 millions de dollars sous forme de denrées alimentaires et d'assistance technique à ce pays.

89. Les Etats-Unis ont également appuyé la demande d'admission du Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe à l'Organisation des Nations Unies. Les îles de Sao Tomé-et-Principe ont une longue tradition historique et un grand patrimoine culturel. Mon Gouvernement a été heureux d'avoir été représenté aux cérémonies de l'indépendance de Sao Tomé-et-Principe qui ont eu lieu le 12 juillet. A cette occasion, la délégation américaine a été vivement frappée par la beauté des îles et par le caractère chaleureux de la population. Nous comprenons les aspirations du Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe qui tendent vers le progrès. Pour aider le développement économique des îles, les Etats-Unis ont donné des bourses dans ce pays pour aider à la mise en valeur des ressources techniques dans les îles.

90. Nous nous réjouissons aussi de pouvoir coopérer étroitement avec les représentants de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe dans la réalisation des nobles objectifs des Nations Unies auxquels nous nous consacrons.

91. Les Etats-Unis ont également voté en faveur de l'admission de la République populaire du Mozambique à l'Organisation des Nations Unies. Avec la Guinée-Bissau, pour l'admission de laquelle nous

avons voté à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale⁴, le Mozambique, la République du Cap-Vert et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, dont le Conseil vient juste de recommander l'admission, constituent un apport important d'Etats africains à l'Organisation des Nations Unies. Leur admission est un pas de plus fait vers le développement d'une organisation universelle où toutes les nations, qui souhaitent être admises et remplir les obligations qui en découlent, pourront, nous l'espérons, être représentées.

92. M. MURRAY (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a été très heureuse de voter aujourd'hui pour l'admission de trois nouveaux Membres à cette Organisation. Leur demande d'admission, en tant qu'Etats souverains et indépendants, nous rappelle les changements immenses qui se sont produits en Afrique depuis le 25 avril de l'an dernier.

93. Le Gouvernement britannique a maintes fois indiqué que les anciens territoires portugais d'Afrique devraient devenir indépendants. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à la politique de décolonisation que les gouvernements portugais successifs ont appliquée depuis le mois d'avril 1974. Les membres du Conseil se rendront compte des difficultés qui restent encore à résoudre. C'est toutefois un grand plaisir que de pouvoir saluer aujourd'hui l'accession à l'indépendance de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique. Les nouveaux gouvernements de ces pays se trouvent devant des problèmes immenses. Nous sommes sûrs que cette organisation et ses institutions spécialisées feront tout ce qui leur est possible pour aider au travail de reconstruction, et nous souhaitons plein succès aux trois gouvernements dans la tâche qui les attend.

94. Mon gouvernement est déjà en rapport étroit avec le Gouvernement du Mozambique et nous espérons entretenir des relations avec les Gouvernements du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe également. Nous avons déjà dit aux autorités du Mozambique que nous sommes vraiment disposés à engager des discussions sur l'assistance à apporter au Mozambique en temps opportun, lorsque ce nouveau gouvernement aura évalué l'ensemble de la situation économique du pays.

95. Je voudrais également saisir cette occasion pour dire combien mon gouvernement apprécie le travail patient et constructif du Président du Mozambique, ainsi que de ses collègues de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Botswana, ce qui nous permet enfin d'espérer que des changements se produiront en Rhodésie.

96. Compte tenu de nos débats de la semaine dernière, il y a peut-être une question d'organisation que je voudrais soulever dès à présent. Nous avons voté

ici en faveur de l'admission d'Etats indépendants et souverains et c'est à cette condition que nous avons appuyé les trois candidatures dont nous sommes saisis. Mon gouvernement désire cependant répéter, en ce qui concerne la demande d'admission du Cap-Vert, qu'il serait évidemment hors de question qu'un Etat exerce les droits d'un autre Etat dans cette organisation mondiale. Toute disposition de ce genre créerait un précédent fort peu souhaitable. En même temps, nous nous rendons compte du fardeau que la qualité de Membre impose à de petits Etats et nous comprenons fort bien le désir de ces Etats de rechercher la coopération et l'assistance de leurs voisins qui sont déjà Membres de cette organisation.

97. M. KOUDRYAVTSEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : La délégation de la RSS de Biélorussie est heureuse d'avoir pu voter en faveur de la résolution du Conseil de sécurité recommandant l'admission à l'Organisation des Nations Unies des nouveaux Etats souverains, c'est-à-dire la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique. Les demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies de ces Etats souverains sont pleinement conformes aux exigences imposées par la Charte pour l'admission de nouveaux Membres. Ces Etats ont déclaré qu'ils étaient disposés à assumer les obligations contenues dans la Charte et ils se sont engagés à les respecter.

98. Notre délégation voudrait saisir cette occasion pour adresser, au nom de la RSS de Biélorussie, nos sincères félicitations aux peuples de ces pays à l'occasion de cet événement important et pour leur souhaiter plein succès dans l'édification d'une nouvelle vie dans des conditions de liberté et d'indépendance, ainsi que dans leurs réformes économiques et sociales pour assurer le progrès et le bien-être de leurs pays.

99. L'expérience a montré que les changements positifs dans l'arène internationale créent des conditions plus favorables à la lutte des forces démocratiques et progressistes pour la libération sociale et nationale. Il est donc logique que ce soit précisément dans cette atmosphère de détente que les forces de libération nationale aient été en mesure de faire des progrès tangibles dans leur lutte pour l'indépendance, pour le renforcement de la souveraineté nationale et pour l'abolition des derniers vestiges du colonialisme et du racisme. L'issue victorieuse de la lutte des forces patriotiques pour la libération nationale et l'indépendance est l'un des effets pratiques et concrets de la détente. La chute du régime fasciste du Portugal et l'effondrement du dernier empire colonial, qui sont les résultats de la lutte héroïque menée par les peuples des colonies portugaises et les forces démocratiques à l'intérieur du Portugal, ont créé de nouvelles possibilités pour les forces qui continuent de lutter pour la liberté et le progrès des peuples africains. La naissance de ces nouveaux Etats indépendants est d'une grande importance historique non

seulement pour les peuples de ces pays, mais pour le continent africain tout entier.

100. Forgés durant la lutte armée contre les colonialistes, des sentiments d'amitié unissent le peuple soviétique et le peuple du Mozambique. Conformément à leur devoir international, les pays de la communauté socialiste ont appuyé sans réserve le FRELIMO et lui ont apporté une assistance totale et généreuse. "Les pays socialistes sont les alliés naturels du Mozambique libre", a déclaré le Président du FRELIMO et Président de la République populaire du Mozambique, Samora Machel, ajoutant :

"Dès le début de notre lutte, les pays socialistes se sont rangés à nos côtés. Nous pouvons dire que la victoire du Mozambique est la victoire du véritable internationalisme des pays socialistes."

101. Conformément aux préceptes de Lénine, notre pays a toujours appuyé sans réserve la lutte de libération des peuples, et nous continuerons à le faire. Dès le début du siècle, Vladimir I. Lénine saluait l'éveil des peuples asservis par l'impérialisme. Il avait prévu le moment où ces peuples participeraient activement au destin de l'humanité tout entière. C'est précisément ce moment que nous vivons à l'heure actuelle.

102. L'influence croissante des jeunes pays indépendants, le renforcement de leur participation aux affaires internationales sont parmi les caractéristiques des relations internationales actuelles. Ce processus, de toute évidence, gagne en force grâce à la détente, preuve convaincante que la détente internationale revêt un caractère de plus en plus concret.

103. En saluant l'admission à l'Organisation de ces trois nouveaux Etats, la République populaire du Mozambique, la République du Cap-Vert et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, il faut souligner que l'Organisation des Nations Unies a ainsi contribué à la cause de la décolonisation. Le monde entier a connaissance de la lutte efficace qu'ont menée les peuples des pays socialistes et d'autres Etats épris de paix au sein de l'Organisation des Nations Unies pour éliminer rapidement et définitivement le colonialisme et pour libérer complètement les peuples coloniaux opprimés; la meilleure preuve en est d'ailleurs dans les résultats acquis grâce à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, que l'Assemblée générale a adoptée sur l'initiative de l'Union soviétique il y a 15 ans. L'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire du Mozambique, de la République du Cap-Vert et de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe contribuera à nous rapprocher de la véritable universalité à l'Organisation des Nations Unies.

104. La délégation de la RSS de Biélorussie est profondément convaincue que ces jeunes Etats souve-

rains contribueront utilement à la solution des problèmes qui se posent à l'Organisation, afin de renforcer la paix et la sécurité internationales, de développer une coopération mutuellement avantageuse et d'éliminer une fois pour toutes le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*.

105. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Aujourd'hui figurera comme une date heureuse et mémorable dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. En effet, le Conseil de sécurité vient de faire une importante recommandation à l'Assemblée générale concernant l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique. Nous attendons avec intérêt le jour où les gouvernements de ces trois pays prendront la place qui leur revient à l'Organisation des Nations Unies.

106. L'histoire des anciens territoires portugais est bien connue au sein du Conseil; la recommandation adoptée aujourd'hui par le Conseil est le point culminant logique de la lutte victorieuse des populations de ces pays pour la liberté, l'indépendance et la dignité humaine. Cette lutte n'a pas été facile; elle a été pleine de sacrifices, tant humains que matériels.

107. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont suivi avec intérêt et sympathie la lutte des populations du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe. De nombreuses résolutions en faveur de cette lutte ont été adoptées par l'Assemblée générale. C'est pourquoi nous sommes très heureux de souhaiter maintenant la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à ces vaillants combattants pour la liberté. Nous, Africains, avons des raisons spéciales de nous réjouir; nous avons déjà montré notre joie en leur souhaitant la bienvenue en tant que membres à part entière de l'Organisation de l'unité africaine. Mon pays croit que leur contribution à l'OUA permettra à cette organisation de lutter avec plus d'énergie contre les derniers vestiges du colonialisme. De même, leur admission à l'Organisation des Nations Unies et le rôle actif qu'ils pourront y jouer seront une contribution précieuse pour les travaux de notre organisation.

108. C'est pourquoi il convient, en cette occasion, de rendre un hommage spécial aux combattants et aux dirigeants du FRELIMO, du PAIGC et du MLSTP (Movimento de Libertação de São Tomé et Príncipe), qui ont mené une lutte couronnée de succès dans leurs pays respectifs. Au cours de leur lutte, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important en appuyant les efforts des mouvements de libération. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a, en plusieurs occasions, fait rapport sur le progrès de l'indépendance dans ces territoires. Certains de leurs

dirigeants sont venus devant notre Conseil et d'autres organes de l'Assemblée générale pour plaider la cause des habitants. En réponse à ces plaidoyers, l'Assemblée générale a adopté des résolutions priant les Etats Membres et les institutions spécialisées d'accorder l'aide nécessaire à ces pays. C'est ainsi que l'Organisation des Nations Unies a toutes les raisons d'être particulièrement satisfaite de la prochaine admission de ces trois Etats africains souverains à l'Organisation.

109. La République-Unie de Tanzanie souhaite la bienvenue à ces républiques sœurs et, ce faisant, elle voudrait rendre un hommage tout spécial à leurs militants et dirigeants, aux militants du FRELIMO, du PAIGC et du MLSTP, dont la lutte courageuse a rendu possibles les recommandations du Conseil de sécurité aujourd'hui. Les membres du Conseil sont pleinement conscients des efforts gigantesques que les peuples de ces trois pays ont déployés pour obtenir leurs droits légitimes; il est inutile d'énumérer leurs sacrifices innombrables. Tout en exprimant notre satisfaction et notre joie devant la victoire de nos frères de ces trois pays, nous devons souligner l'importance spéciale que la libération du Mozambique, sous la direction du FRELIMO, revêt pour la lutte en Afrique australe. Quant à son importance pour la République-Unie de Tanzanie, je n'ai guère besoin de souligner que l'amitié et la solidarité militantes qui lient le peuple du Mozambique au peuple de la République-Unie de Tanzanie sont une amitié et une solidarité scellées dans le sang.

110. Il convient qu'en des occasions comme celle-ci nous rendions hommage à ces courageux combattants pour la liberté qui sont morts en défendant la liberté et l'indépendance. En particulier, nous devons rappeler le souvenir de M. Eduardo Mondlane, premier président du FRELIMO, et de M. Amilcar Cabral, fondateur et premier secrétaire général du PAIGC. Leur assassinat brutal et barbare avait pour but de décourager la lutte de libération et d'assurer ainsi le maintien du colonialisme. En rendant hommage aujourd'hui à ces véritables fils de l'Afrique et à tous ceux qui sont morts sur le champ de bataille, nous constatons avec orgueil et satisfaction que leurs sacrifices n'ont pas été vains, car rien ne pourrait le prouver plus éloquemment que la recommandation à l'Assemblée générale d'admettre le Cap-Vert et le Mozambique à l'Organisation des Nations Unies, que vient d'adopter le Conseil de sécurité.

111. Alors que nous attendons avec plaisir l'admission à notre organisation de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique, nous ne devons pas oublier que les gouvernements de ces pays ont hérité de problèmes qui sont la séquelle de l'odieux système colonial — car le colonialisme a survécu 500 ans. La pauvreté, l'ignorance et la maladie doivent être éliminées. L'Organisation des Nations Unies doit continuer d'accorder toute l'assistance nécessaire à ces pays, avec le moins de retard possible.

112. Les trois gouvernements, sous la direction compétente de leurs mouvements de libération, ont tous accepté les obligations qui figurent dans la Charte des Nations Unies et se sont engagés solennellement à les respecter. La République-Unie de Tanzanie, pour sa modeste part, s'est déclarée prête à appuyer le Mozambique, le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe dans leur lutte pour la reconstruction nationale de leurs pays respectifs. L'Afrique aussi, par l'intermédiaire de l'Organisation de l'unité africaine, s'est déclarée prête à appuyer les nations nouvelles dans leur lutte pour la reconstruction économique et pour la consolidation de leur indépendance si durement gagnée. Je suis certain que l'Organisation des Nations Unies sera à la hauteur de ses responsabilités et appuiera de tout cœur les peuples du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe au moment où ils assument leurs obligations nouvelles.

113. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais saisir cette occasion pour prendre moi-même la parole, en ma qualité de représentant du JAPON, sur la question à l'examen.

114. Je me fais une grande joie de présider cette réunion à un moment où nous examinons des sujets aussi heureux que l'admission de trois Etats africains, qui ont, chacun, accédé cette année à la pleine indépendance. Ma délégation a été d'autant plus heureuse que j'ai su déclarer que le Conseil de sécurité avait décidé à l'unanimité de recommander à l'Assemblée générale que les trois Etats africains — la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique — soient admis à l'Organisation des Nations Unies.

115. Ma délégation a appuyé de tout cœur les demandes d'admission des trois Etats et a voté pour les trois résolutions que le Conseil vient d'adopter. L'unanimité du Conseil pour recommander l'admission des trois Etats à l'Organisation des Nations Unies est le témoignage certain que ces trois Etats remplissent les conditions posées en vertu de l'Article 4 de la Charte.

116. En examinant les demandes dont nous étions saisis, ma délégation a pris acte avec satisfaction des déclarations des trois Etats, en vertu desquelles chacun accepte les obligations qui incombent aux Etats Membres conformément à la Charte et chacun s'engage solennellement à s'en acquitter. La délégation du Japon est certaine qu'ils sont capables et désireux de le faire.

117. A l'occasion de l'adoption unanime des trois résolutions, je voudrais, au nom de la délégation japonaise, adresser nos sincères félicitations aux Gouvernements et aux peuples des trois pays pour la confiance que le Conseil vient de leur témoigner.

118. En appuyant ces trois demandes d'admission, ma délégation a pris note avec satisfaction du fait que les accords signés l'an dernier entre le Gouvernement portugais et les dirigeants des mouvements de libération nationale de ces trois Etats ont été pleinement exécutés et du fait que ces trois anciens territoires non autonomes administrés par le Portugal ont accédé dans l'ordre et dans la paix à l'indépendance complète aux dates convenues d'un commun accord.

119. Nous nous réjouissons avec les peuples de ces trois Etats de leur indépendance. Cette pleine indépendance leur permet maintenant d'occuper les places qui leur reviennent dans la famille des nations et d'assumer les responsabilités qui leur incombent à ce titre dans la communauté internationale. Nous sommes persuadés que les nouveaux Etats surmonteront bientôt les nombreuses difficultés qui les attendent dans la tâche monumentale que représente l'édification d'une nation et qu'ils participeront activement aux efforts collectifs de l'Organisation des Nations Unies pour édifier un ordre mondial où règnent pour tous les peuples l'égalité, la justice et la dignité de l'homme.

120. Le Gouvernement japonais a reconnu la République populaire du Mozambique le 25 juin 1975, la République du Cap-Vert le 11 juillet 1975 et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe le 22 juillet 1975. Dans ses messages de félicitations à l'occasion de leur indépendance, le Gouvernement japonais a déclaré que le Gouvernement et le peuple du Japon souhaitent ardemment l'amitié et la coopération avec ces pays et a exprimé l'espoir que des relations diplomatiques seraient bientôt établies avec eux. Nous nous réjouissons d'avance des relations toujours plus étroites et plus amicales qui s'établiront avec les Gouvernements et les peuples de ces trois nouveaux Etats sur les plans tant bilatéral que multilatéral.

121. Ma délégation estime que la décision prise aujourd'hui par le Conseil est un nouveau pas d'importance qui nous rapprochera d'une composition universelle et renforcera encore le rôle de l'Organisation en matière de décolonisation ainsi qu'en matière de paix et de sécurité internationales.

122. Conformément à la décision prise au début de la séance, le représentant du Portugal a été invité à prendre part à notre discussion; il a exprimé le désir de prendre la parole maintenant. En ma qualité de PRÉSIDENT, j'invite le représentant du Portugal à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

123. M. QUINTELA PAIXÃO (Portugal) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier, de même que les autres membres du Conseil de sécurité, pour avoir bien voulu me permettre de participer aux travaux du Conseil relatifs aux demandes d'admission de la Ré-

publique du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique à l'Organisation des Nations Unies. Qu'il me soit également permis de dire combien ma délégation est heureuse de voir que cette séance est présidée par le représentant du Japon — un grand pays avec lequel le Portugal a entretenu des relations très fructueuses et très amicales depuis des siècles. Je voudrais aussi dire combien nous avons été sensibles aux aimables paroles que certains orateurs ont prononcées à l'égard du Portugal.

124. Aujourd'hui, le Portugal paraît devant le plus haut organe de l'Organisation des Nations Unies pour la deuxième fois depuis la révolution du 25 avril 1974 et le commencement qui en a découlé du processus de décolonisation qui a conduit, après environ un an, à l'indépendance de quatre pays africains. Tout comme au mois d'août 1974, alors que le Conseil de sécurité était réuni pour examiner la demande d'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies, nous siégeons ici à nouveau dans un esprit de coopération et nous vous sommes reconnaissants de la décision que le Conseil a prise à l'unanimité en faveur de l'admission de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique. Nous en sommes heureux pour deux raisons: tout d'abord, parce que nous sommes profondément convaincus que l'entrée de ces trois nations à l'Organisation constituera une contribution précieuse à l'universalité qui caractérise l'Organisation des Nations Unies proprement dite et permet à l'Organisation de continuer avec une force accrue sa recherche de la liberté, de la justice, de la paix et de la coopération internationale; en deuxième lieu, parce que l'admission de ces trois Etats est la preuve du fait que le Portugal a tenu sa parole.

125. En août dernier, le Gouvernement portugais a réaffirmé solennellement au Secrétaire général qu'il défendait le droit de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Il était donc disposé à appliquer les décisions de l'Organisation des Nations Unies qui vont dans ce sens et à s'acquitter des obligations lui incombant en vertu du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies, de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et de résolutions relatives aux territoires placés sous administration portugaise.

126. L'admission de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique nous invite à réfléchir une fois de plus au déroulement du processus de décolonisation mené à bien par le Portugal. Ce faisant, nous ne voulons pas donner à penser que nous voulons nous répéter ou nous faire remarquer. Nous voudrions attirer l'attention du Conseil sur le rythme régulier et ferme du processus de décolonisation. Après la reconnaissance *de jure* par le Portugal de la République de Guinée-Bissau en tant qu'Etat indépendant et souverain, le

Gouvernement portugais, en adoptant une série de mesures, a respecté son engagement de transférer les pouvoirs conformément à un calendrier établi. En conséquence, le Mozambique est devenu indépendant le 25 juin, le Cap-Vert le 5 juillet et Sao Tomé-et-Principe le 12 juillet 1975. L'Angola obtiendra son indépendance le 11 novembre et Timor, si son processus de décolonisation n'est pas entravé, deviendra pleinement souverain en 1978. Ainsi, en quelques mois, le Portugal a donné au monde entier une preuve irréfutable de ses intentions.

127. Mon pays est particulièrement satisfait de voir que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies reconnaît ce fait dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation. Qu'il me soit permis de citer un passage de ce texte du Secrétaire général :

"L'année écoulée a été marquée, en ce qui concerne le processus de décolonisation de l'Afrique, par un certain nombre d'événements heureux. A l'exception de l'Angola, tous les anciens territoires coloniaux portugais du continent ont accédé à l'indépendance, la transmission des pouvoirs s'opérant dans l'ordre et dans le calme conformément aux accords conclus entre les mouvements de libération intéressés et le Gouvernement portugais."⁵

128. L'indépendance de ces territoires, réalisée dans une transition ordonnée et pacifique et conformément au calendrier préétabli, n'a été possible que grâce à la coopération véritable, à l'amitié et à la compréhension mutuelle qui existent entre ces Etats et le Portugal. Leur demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies et leur admission prévue pour la trentième session de l'Assemblée générale constituent

aux yeux de mon gouvernement le point culminant du processus de leur décolonisation.

129. Au nom de mon gouvernement, je voudrais saluer très chaleureusement les gouvernements et les peuples du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et du Mozambique. Au nom de mon gouvernement, je voudrais aussi exprimer l'espoir sincère et profond que nos pays appliqueront dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies une politique de véritable amitié et de coopération. Le Portugal croit et espère que cette amitié et cette coopération avec la République du Cap-Vert, avec la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et avec la République populaire du Mozambique renforceront davantage ses liens avec tous les pays en voie de développement. Le Portugal est décidé à n'épargner aucun effort pour mettre cette politique en œuvre.

130. Avant de terminer, je voudrais remercier le Comité spécial pour la compréhension et l'aide qui ont été les siennes au cours de notre processus de décolonisation. Le Portugal espère que, en appliquant cette politique de décolonisation, on reconnaîtra la contribution importante qu'il a faite au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

La séance est levée à 17 h 15.

Notes

¹ Voir résolution 372 (1975).

² Voir résolution 373 (1975).

³ Voir résolution 374 (1975).

⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Séances plénières, 2248^e séance.*

⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 1A, sect. XIII.*